



PLÉNIÈRE DU 13 OCTOBRE 2014
RAPPORT « ÉTAT D'AVANCEMENT DU SRADT ».

*Intervention de Jérôme Bourlet,
Conseiller régional Europe Ecologie – Les Verts.*

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire arrive à son terme, et l'objectif de recherche d'un nouvel équilibre est toujours aussi pertinent. En effet, depuis 30 ans, la recherche de la croissance a toujours été le Saint Graal de notre vision de développement économique et humain, sans grand succès, il faut bien le reconnaître.

Ainsi l'étude de l'INSEE de juin 2014 nous montre que le PIB régional augmente d'à peine 1% en moyenne par an depuis 1990. Et je ne vous apprendrais rien en vous rappelant que dans notre modèle productiviste, les économistes classiques estiment qu'il faut dépasser la barre des 1.5% par an de croissance pour créer des emplois.

Je vais essayer à partir des chiffres du document de vérifier ce lien croissance / emploi - trop souvent énoncé comme une évidence. Je vais me concentrer dans un

premier temps sur le trafic de marchandises et les emplois de la filière logistique qui lui sont liés.

Le tableau de la page 492 nous indique une augmentation du tonnage transporté, qu'il soit en vrac ou en conteneur, entre l'année 2012 et 2013 dans les ports de Rouen et du Havre. Cette augmentation de flux de marchandises devrait donc, puisque il ya augmentation de la valeur ajoutée et de l'activité, créer des emplois, selon la vision traditionnelle de l'économie. Je vous propose pour confirmer de regarder page 502 du document et plus particulièrement sur la ligne "*évolution moyenne des emplois*" au sein des filières pour la logistique. Nous constatons une baisse de 1 145 emplois, et si nous regardons l'évolution de ce secteur entre 2007 et 2013 nous constatons une baisse de 7.6% du nombre d'emplois, pour un tonnage de marchandises qui se maintient aux mêmes valeurs pendant la même période.

Prenons un autre secteur économique et regardons sur le même temps son évolution. Je prendrais comme deuxième exemple celui de l'économie social et solidaire (page 524 du document), un secteur souvent décrié et moqué comme n'étant pas de la "*vraie économie*".

Ce secteur économique a pourtant créé entre 2011 et 2012 plus de 1 000 emplois, et en passant de 51 237 emplois à 54 802, l'augmentation a été de 6.9% entre 2007 et 2012.

Alors où est la vérité ? Atteindre plus de 1.5% de croissance sur un territoire est-elle vraiment la condition *sine qua none* pour créer de l'emploi?

Ces deux exemples montrent pourtant bien la déconnexion qui existe entre création d'emplois et croissance du PIB, et que le gisement d'emplois se trouve plutôt dans une autre vision de l'économie, où l'économique se double d'une solide dimension humaine, sociale et environnementale. Comment alors reproduire le modèle de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des secteurs économiques?

Cette réflexion doit être le pilier de l'établissement du futur document régional d'aménagement du territoire, car nous sommes à un carrefour où les enjeux

environnementaux, sanitaires et climatiques ne peuvent être laissés de côté. Il est temps de cesser de feindre d'ignorer que l'énergie, l'eau et la plupart des matières premières sont des ressources de plus en plus rares et précieuses, et encore moins qu'une croissance infinie est possible dans un monde fini. C'est le chemin que nous montrent les différents rapports proposés aujourd'hui en séance, qui rapprochent notre région d'une Eco-Région.

Le projet de présenter dès le prochain exercice un rapport unique incluant les indicateurs de suivi issu du SRADT, du SRCAE et du rapport annuel sur le développement durable va dans le bon sens, cela nous permettra d'avoir une vision globale des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels doit faire face notre région à moyen et long terme.

La future loi de réforme territoriale portant sur les compétences, nous permettra normalement d'aller plus loin encore, avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) prévu dans le projet de loi et défini comme "*un document de planification majeur, élaboré par la région, avec une valeur prescriptive*" à l'égard des documents d'urbanisme (Scot, PLU, PDU, chartes de parc naturel régional...). En se substituant aux nombreux schémas existants, il nous permettra enfin d'avoir une véritable vision transversale sur tous les leviers sur lesquels nous, responsables politiques, nous devons agir pour assurer un aménagement du territoire cohérent, prenant en compte tous ces enjeux.

Nous avons l'obligation de réfléchir autrement au développement de la Normandie, pour ses habitantes et habitants.

D'écrire un avenir pour la Normandie, ses habitantes et habitants, où développement rimera avec emplois de proximité, santé et qualité de vie. D'écrire simplement l'avenir d'un territoire où chacune et chacun sera fier d'y vivre.